

CLE du SAGE Vilaine Compte-rendu de la séance du 17 octobre 2024

La Commission Locale de l'Eau (CLE) s'est réunie à SAINTE-MARIE (35) le 17 octobre 2024 après-midi, de manière élargie dans le cadre du Comité de Pilotage des actions du PAPI sous la présidence de M. Michel DEMOLDER, Président.

Assistaient à la séance :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

M. Michel DEMOLDER (Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau Potable en Ille-et-Vilaine), M. Jean-François MARY (EPTB Eaux & Vilaine), M. Christian LEMEE (Syndicat Chère Don Isac), M. Pascal HERVÉ (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine), M. Daniel HOUITTE (Représentant des Maires d'Ille-et-Vilaine), M. Jacques LARRAY (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine), M. Bertrand ROBERDEL (Représentant des EPCI du Morbihan), M. Stéphane ROUAULT (Représentant des EPCI du Morbihan), M. Joël TRIBALLIER (Représentant des EPCI du Morbihan).

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

M. Martial BOUVIER (Chambre d'Agriculture du Loire-Atlantique), M. Dominique BALAC (Chambre d'Agriculture du Morbihan), M. Jean-François LEVREL (Coopération agricole), M. Didier MUGNIERY (Collectif des Associations de Sinistrés du Bassin de la Vilaine), M. Patrick ANNE (Maison de la Consommation et de l'Environnement d'Ille-et-Vilaine), M. François CHEVRIER (Ligue régionale de Canoë-Kayak de Bretagne), M. Joël JOSSE (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Loire-Atlantique), Mme Pauline PENNOBER (Eau et rivières de Bretagne), Mme Françoise LACHERON (Bretagne Vivante).

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

M. Pascal BAGDIAN (Sous-Préfet de Redon), M. Gilles ROUDAUT (DDTM du Morbihan).

Étaient excusés :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

M. Jean-Michel BUF (Conseil Régional des Pays de la Loire), Mme Nathalie NOWAK (Conseil Départemental des Côtes d'Armor), M. Yann SOULABAILLE (Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine), M. Bernard LEBEAU (Conseil Départemental de Loire-Atlantique), Mme Marie-Jo HAMARD (Conseil Départemental du Maine-et-Loire), M. Claude TARLEVÉ (Conseil Départemental de la Mayenne), M. Alain GUIHARD (Conseil Départemental du Morbihan), M. Fabrice CARO (Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust), M. Fabrice SANCHEZ (Atlantic'Eau), M. Ludovic BROSSARD (Représentant des Maires d'Ille-et-Vilaine), M. Dominique DENIEUL (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine), M. Michel DUAULT (Représentant des Maires d'Ille-et-Vilaine), M. Patrick HERVIOU (Représentant des Maires d'Ille-et-Vilaine), M. Vincent MINIER (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine), M. Jean RONSIN (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine), M. David VEILLAU (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine), Mme Annabelle GARAND (Représentant des EPCI de Loire-Atlantique), M. Patrick LE DIFFON (Représentant des Maires du Morbihan),.

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

Mme Emmanuelle DERAËVE (Agrobio de Bretagne), M. Frédéric NICOLAZO (Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Sud, Mme Marie-Claire POUPARD (UFC Que Choisir Loire-Atlantique), M. Pierrick COURJAL (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Morbihan), M. Olivier GUINDON (France Nature Environnement Pays de la Loire), M. Jacques DE FARCY (Syndicat de la Propriété rurale d'Ille-et-Vilaine).

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

M. Maxime BOIZON (DREAL Pays de la Loire), M. Hubert CATROUX (Agence de l'Eau Loire-Bretagne), l'Office Français de la Biodiversité de Bretagne, l'Office Français de la Biodiversité des Pays de la Loire.

Pouvoirs :

- M. Fabrice SANCHEZ (Atlantic'Eau) à M. Christian LEMEE (Syndicat Chère Don Isac)
- M. Vincent MINIER (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine) à M. Jean-François MARY (EPTB Eaux & Vilaine)
- M. Jean RONSIN (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine) à M. Jacques LARRAY (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine)
- Mme Annabelle GARAND (Représentant des EPCI de Loire-Atlantique) à M. Bertrand ROBERDEL (Représentant des EPCI du Morbihan)
- M. Patrick LE DIFFON (Représentant des Maires du Morbihan) à M. Stéphane ROUAULT (Représentant des EPCI du Morbihan)
- Mme Emmanuelle DERAËVE (Agrobio de Bretagne) à Mme Françoise LACHERON (Bretagne Vivante)
- Mme Marie-Claire POUPARD (UFC Que Choisir Loire-Atlantique) à M. Patrick ANNE (Maison de la Consommation et de l'Environnement d'Ille-et-Vilaine)
- M. Olivier GUINDON (France Nature Environnement Pays de la Loire) à M. François CHEVRIER (Ligue régionale de Canoë-Kayak de Bretagne)
- M. Jacques DE FARCY (Syndicat de la Propriété rurale d'Ille-et-Vilaine) à M. Dominique BALAC (Chambre d'Agriculture du Morbihan)
- M. Hubert CATROUX (Agence de l'Eau Loire-Bretagne) à M. Gilles ROUDAUT (DDTM du Morbihan)

	En exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
Collège élus	39	9	5	14
Collège usagers	22	9	4	13
Collège État	11	2	1	3
Total	72	20	10	30

Assistaient également à la séance : M. Julien LEMARIÉ (DDTM d'Ille-et-Vilaine), M. Bastien BOURLIER (DDTM d'Ille-et-Vilaine), M. Sébastien CROSSOUARD (Vice-Président à l'EPTB Eaux & Vilaine), M. Jean-Luc JEGOU (EPTB Eaux & Vilaine), M. Christophe DANQUERQUE (EPTB Eaux & Vilaine), M. Sébastien BARON (EPTB Eaux & Vilaine), Mme Nolwenn BRESSON (EPTB Eaux & Vilaine), M. Yann SAVIDAN (EPTB Eaux & Vilaine) Mme Isabelle JEGOUSSE-GARCIA (EPTB Eaux & Vilaine), Mme Marie-Claire RIBOT (EPTB Eaux & Vilaine).

Représentants les associations des sinistrés : M. Bruno DALAINE (Association DIRE – Goven), M. Yves ACHARD (Comité du Quartier de l'Oust - Redon), M. Jean-Marc OUTIN (Association des sinistrés riverains du bassin de l'Oust (ASRIBO) - Malestroit)

Représentants les structures porteuses de SCOT : Mme Adèle MASQUILIER (SCOT du Pays de Fougères), Mme Chloé MUGLER (SCOT du Pays de Fougères)

La présentation power point projetée lors de la séance sera envoyée en PJ du CR.

M. DEMOLDER remercie les membres présents à la séance et la commune de SAINTE-MARIE pour son accueil.

Validation du compte-rendu de la CLE du 27 septembre 2024

M DEMOLDER présente l'ordre du jour de la réunion de la CLE élargie et rappelle l'historique de prise en compte du risque d'inondation dans la cadre du SAGE Vilaine depuis 2003 et les différents Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Il rappelle également les inondations par débordement mais aussi l'intensification des inondations par ruissellement.

- **Informations générales sur le PAPI et retour sur les inondations du printemps 2024 : présentation EPTB**

- **Les PPRI Vilaine : présentation DDTM Ille-et-Vilaine**

Michel DEMOLDER : interroge sur les modifications du règlement

DDTM35 : il est trop tôt dans la démarche pour répondre, mais sur la Vilaine aval et amont, il y aura un règlement commun pour les 2. Dans les zones d'aléa fort et très fort, la réglementation permet aujourd'hui du renouvellement urbain s'il est résilient et si c'est conduit par le public, on pourra aller jusqu'à l'opération immobilière si c'est exemplaire au niveau de la prise en compte du risque. Les anciens PPRI très rigides, les nouveaux seront plus souples mais en cadrant bien.

Didier MUGNIERY : interroge sur l'état d'avancement du PPRI du Meu. Il pose aussi la question des hauteurs d'eau de l'étude hydraulique qui restent quasiment les mêmes et demande si le changement climatique n'affecte pas le Meu ?

DDTM35 : l'étude hydraulique s'est déroulée sur tout le périmètre, puis a été décliné d'abord par les PPRI de la Vilaine amont et aval. Les PPRI du Meu et de la Seiche interviendront plus tard. Le PPRI actuel vaut toujours en attendant.

Le changement climatique a bien été pris en compte mais pas de grands effets sur les crues par débordement. Ce n'est pas le cas dans tous les secteurs.

Pauline PENNOBER : la réglementation évolue, s'interroge sur l'évolution des orientations de la réglementation.

DDTM35 : aujourd'hui il n'y a pas encore eu de concertation sur la nouvelle réglementation. En tout cas, on sait qu'on peut travailler sur une résilience face aux inondations dans les aménagements urbains. Il faut distinguer les zones urbaines dans lesquelles on peut travailler sur la résilience et les zones naturelles à sanctuariser et protéger.

Pascal HERVE : aujourd'hui, les sièges d'exploitation agricoles dans des zones d'aléa faible ou moyen ne peuvent pas répondre aux besoins d'extension de leurs bâtiments d'exploitation. Y aura-t-il des possibilités de travailler au cas par cas ?

DDTM35 : aujourd'hui, il y a des possibilités de faire des extensions dans certaines limites, dans la phase de concertation il faut voir comment intégrer cette demande légitime.

Didier MUGNIERY : interroge la réglementation et le problème qu'une construction potentielle autorisée en zone inondable va avoir des impacts potentiels en amont lors d'une prochaine crue. Quand une dérogation est accordée, il faudrait qu'elle puisse prendre en compte les impacts en amont.

DDTM35 : souligne que les règlements ne sont pas achevés quels que soient les secteurs. En effet, construire en zone inondable impacte le libre écoulement des eaux, donc quand on parle de résilience pour des opérations immobilières, cela implique qu'elles soient les plus transparentes possibles.

- **PPRI de l'Oust : présentation de la DDTM 56**

- **PPRI de la Chère amont par la DDTM35 (en l'absence de la DDTM 44)**

Didier MUGNIERY : sur la Chère le PPRI doit être en révision, des bassins de rétention ont été construits et d'autres vont être construits, pour réduire la vulnérabilité. Est-ce que la carte des enjeux va être changée ?

Sébastien BARON : en effet des zones de ralentissement ont baissé le risque pour une crue de 10 ans (ou 20 ans), quand un PPRI s'élabore c'est pour une crue centennale, ces aménagements sont transparents.

- **Opération ALABRI (Eaux & Vilaine)**

Yves ACHARD : témoigne positivement du dispositif. Vient d'effectuer ses travaux, efficacité de l'entreprise et du dispositif

M BLANCHARD : valide l'efficacité mais les diagnostics ne prennent pas en compte les aléas qui vont sortir demain.

Sébastien BARON : Il y a une prise en compte progressive. ALABRI s'applique aussi sur des inondations par ruissellement donc en dehors des PPRI, sans zonage et sans étude. On travaille avec les connaissances des habitants. Pour protéger, on utilise le triptyque : batardeaux, clapet anti-retour sur l'évacuation des eaux usées, et pompe pour les eaux d'infiltration dans le bâti ancien.

Michel DEMOLDER : s'interroge sur les actions non engagées. Notamment la formation des élus.

Sébastien BARON : admet qu'il y a aussi de prévu des études structurantes plus longues et des actions qu'on avait imaginé faire mais la charge de travail n'absorbe pas.

Patrick ANNE : les clapets anti-retours, y aura-t-il obligation d'installer ça sur certaines zones ?

Sébastien BARON : pour le nouveau tout doit se faire au-dessus de la cote de référence, pour l'ancien c'est uniquement sur du volontariat.

- **Ralentissement des crues du Meu**

Pascal HERVE : la politique de Gestion des Milieux Aquatiques c'est un travail de fond, il faut aussi travailler sur l'urbain avec de l'infiltration et la limitation du ruissellement pour ne pas précipiter la vitesse de l'eau.

M. BLANCHARD : explique qu'il est compliqué de faire ressortir l'intérêt général. Le Meu est une rivière très réactive dans la restitution des eaux reçues. On ne peut pas faire des retenues partout (sur la Vilaine amont, sur le Meu, etc.), surtout s'il faut relâcher l'eau au même moment.

Sébastien BARON : explique qu'il s'agit du phénomène de l'horloge des crues. Les 3 grandes retenues de la Vilaine Amont protègent Vitré et exercent une influence jusqu'à Cesson Sévigné maximum.

Didier MUGNIERY : l'association « tous au sec » n'a pas été concertée lors de cette étude et laisse l'impression d'être "roulée dans la farine". L'étude hydraulique a été faite à charge : les crues 99 et 2001 comme cinquantennales, aggravées par des destructions d'étangs. Tout était décidé de ne rien faire.

Michel DEMOLDER : en 2002 une étude globale avait été faite, avec une demande expresse d'un focus sur le Meu. Des études ont été faites et les associations ont participé, et c'est sur l'analyse coût/bénéfice que l'on va vers d'autres moyens de protection. Le projet du Garun a été écarté sur l'analyse coût/bénéfice. Un ouvrage sur Pacé (Flume) a été réalisé mais présente en fait des résultats très limités.

Pascal HERVE : confirme qu'il est important de travailler en amont et sur le contrôle du ruissellement.

Didier MUGNIERY : explique que les crues du Meu correspondent à l'addition d'une pluviométrie importante + des ruptures d'étangs. L'aggravation avec des ruptures d'ouvrage est le problème de fond et personne ne s'en occupe.

Michel DEMOLDER : la réglementation évolue sur la responsabilité des propriétaires sur la gestion des ouvrages.

- **Ralentissement des crues sur la Chère amont**

Pauline PENNOBER : demande des précisions sur les types d'ouvrages qui vont être créés ? Et si les associations seront associées ? La demande est formulée d'élargir le comité de pilotage.

Yann SAVIDAN : précise qu'il s'agit du même type d'ouvrage que ceux existants à Soudan. On suit la procédure réglementaire. Et collaboration avec le Syndicat Chère Don Isac pour les aspects GEMA.

Didier MUGNIERY : demande où est l'analyse coût/bénéfice dans le cas de la Chère ?

Sébastien BARON : répond que l'étude coût/bénéfice a été faite, ce qui a permis d'inscrire ces travaux dans le PAPI et de toucher les subventions. La demande d'élargissement du comité de pilotage sera remontée aux élus.

- **ETUDE RUISSELLEMENT RENNES METROPOLE**

- **PROJET D'AVENANT AU PAPI 3**

Adopté à l'unanimité.

- **PRESENTATION HMUC**

Patrick ANNE : a participé à la concertation mais s'étonne de ne pas avoir de restitution au fur et à mesure.

Dominique BALAC : études HMUC importantes et il est difficile de réviser le SAGE sans ces études.

Michel DEMOLDER : la réforme des SAGE n'est pas encore adoptée, mais elle prévoit l'intégration progressive des études HMUC.

M. DEMOLDER remercie les participants et lève la séance à 17h10.

Le Président de la CLE du SAGE Vilaine
Michel DEMOLDER